ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CAPES

Question écrite n° 75681

Texte de la question

M. Yves Nicolin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur sa décision d'annulation de l'épreuve de géographie du CAPES histoire-géographie, suite à des incidents provoqués le 14 mars dernier au centre Paris-Rungis par une poignée de perturbateurs. Ce jour-là, tandis que l'épreuve se déroulait convenablement dans 39 centres d'examen sur 40, un groupe de 80 candidats agitateurs, a perturbé le centre de Paris-Rungis où l'épreuve avait déjà été retardée d'une heure en raison d'une panne de RER. Le 19 mars, le ministère annonçait officiellement l'annulation de l'épreuve de géographie et son report au 22 avril 2002, le directeur des personnels enseignants reconnaissant : « Le comportement irresponsable de quelques-uns aura ainsi annihilé les efforts des 1 100 candidats de l'Ile-de-France, mais également de 8 000 autres qui ont composé dans 40 centres. C'est pourquoi, il n'est pas possible d'en rester là ; les candidats ayant perturbé l'épreuve ainsi que ceux qui ont fraudé sont passibles de poursuites graves qui seront exercées. » Or, il est curieux qu'une délégation de candidats de Rungis, menée par l'un des 80 retardataires-agitateurs ait été reçue au ministère le 15 mars alors que les représentants des candidats honnêtes ne l'ont pas été, que le procès-verbal établi à Rungis n'ait pas été rendu public et qu'aucun dialogue n'ait été possible à quelque niveau que ce soit de l'administration de l'éducation nationale. D'autre part, les fautifs ayant été identifiés, il est étrange qu'ils n'aient toujours pas été sanctionnés, contrairement aux annonces du directeur des personnels enseignants. Il lui rappelle à cet égard que les tricheurs se destinent à la carrière de professeur certifié d'histoire géographie. Les quelques 10 000 candidats sont en tout état de cause fondés à se plaindre d'une rupture d'égalité, dans la mesure où désormais, il est acquis que n'importe quel concours pourra être annulé sous prétexte que des candidats retardataires en perturberont le déroulement. Il lui demande quel est son sentiment face à cette situation.

Données clés

Auteur : M. Yves Nicolin
Circonscription : Loire (5e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 75681
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 avril 2002, page 2161